

CAP BANQUE

Épreuve EP2 : INITIATION ÉCONOMIQUE JURIDIQUE ET COMPTABLE

Session 2000

SUJET

Durée : 1 h 30

Coefficient : 4

- Documents autorisés : Néant

- Matériel autorisé : CALCULATRICE

Circulaire n° 99-186 du 25 novembre 1999 : "Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Les échanges des machines entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices **sont interdits.**"

Votre responsable à la Banque SUREY vous confie un extrait du dossier de la Société MÉDIA Services. Vous êtes chargé(e) de traiter les 3 parties suivantes :

- Comptabilité
- Économie d'entreprise et économie générale
- Droit.

Vous trouverez ci-après les informations relevées par Madame LANGLOIS, chargée de clientèle.

BANQUE SUREY
Unité relations entreprises

**Compte rendu entretien du 15/05/99
avec Mme Agnès LANGLOIS (chargée de clientèle)**

L'ENTREPRISE

MEDIA Services est une SARI, créée par sa gérante en 1995, au capital actuel de 100 000 F. Son siège social et unique établissement est sis 12, rue de la Loire à ORLÉANS (Centre ville). Elle exerce dans le secteur du commerce de détail informatique (Matériel, logiciels et services). Le capital est réparti parmi les membres de la famille LANGLOIS, à savoir

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| * Agnès, la gérante, possède | 30 % des parts, |
| * Pierre, son mari, | 30 %, |
| * Kervin et Christelle, les enfants, | 40 %. |

Outre la gérante minoritaire, l'entreprise compte 2 autres salariés :

- un cadre commercial,
- un vendeur / réparateur.

LA FAMILLE LANGLOIS

La gérante est âgée de 35 ans.

Après une formation BTS Action commerciale, Agnès LANGLOIS a passé 7 ans comme commerciale chez COMPAG.

Mr et Mme LANGLOIS sont mariés sous le régime de la communauté. Ils résident à la périphérie d'Orléans dans un pavillon, estimé 1 200 000 F, grevé d'une hypothèque pour un prêt dont le restant dû s'élève à 555 000 F.

Le conjoint est cadre dans l'entreprise UNISABI, entreprise de l'agro alimentaire de la région.

LES PRODUITS et SERVICES

- * matériel et périphériques informatiques à usage familial et professionnel,
- * logiciels bureautiques,
- * logiciels de culture, loisirs, jeux et Internet,
- * logiciels comptables et juridiques,
- * petites fournitures,
- * matériel d'occasion en dépôt vente,
- * formations de type "prise en main" (3 h gratuites),
- * livraisons à domicile et service après vente (au magasin pour les particuliers et sur site pour les professionnels et administrations).

LES CLIENTS

La clientèle se répartit de la façon suivante :

- 70 % des ventes aux particuliers et CE,
- 30 % aux professionnels, PME et administrations.

LES FOURNISSEURS

Toutes marques, avec une activité assemblage.

POLITIQUE COMMERCIALE

- * ventes à caractère traditionnel,
- * publicité dans les journaux locaux et d'annonces gratuites,
- * distribution de prospectus,
- * vitrine Internet (mini formations, création de sites)
- * participation aux foires et forum spécialisés locaux,
- * partenariat avec WANADOO pour le financement de campagnes publicitaires ciblées sur les nouvelles technologies.

L'entreprise pratique des prix adaptés aux services rendus et jouit d'une bonne réputation qui lui permet de soutenir la concurrence des marques et supermarchés.

MOYENS DE PRODUCTION

Le fonds de commerce, créé par la gérante, est exploité dans un local en location, d'une surface de 100 m². L'approvisionnement étant relativement rapide et la place disponible réduite, la SARL gère des stocks minimum qui ont une incidence bénéfique sur les coûts.

Deux véhicules commerciaux ont été financés par recours au crédit-bail.

STRATÉGIE

Agnès LANGLOIS envisage d'adjoindre à son commerce la vente de téléphones mobiles en synergie avec ITINERIS, déjà partenaire pour les opérations Internet.

COMPTABILITÉ (6 points)

Vous disposez d'un extrait de la balance (annexe 1) après inventaire arrêté au 30 mars 1999.

TRAVAIL À EFFECTUER

À partir de l'annexe 1 et des informations concernant l'entreprise MEDIA Services :

1. Déterminez sur l'annexe A :
 - le résultat.

2. Établissez le bilan simplifié par grandes masses sur l'annexe A (à rendre avec la copie).

3. Madame LANGLOIS envisage l'achat d'un troisième véhicule financé par un crédit à moyen terme.
Dans le cas où la Banque accorde ce concours, quelles sont les grandes masses du bilan qui sont modifiées et quel sera le sens des opérations.

Remarque : Le stock initial est considéré identique au stock final.

N° des Comptes	INTITULÉS DES COMPTES	SOLDE DÉBITEUR	SOLDE CRÉDITEUR
101	Capital		100 000
120	Résultat	?	?
210	Immobilisations corporelles	230 000	
281	Amortissements des immobilisations corporelles		47 915
370	Stocks de marchandises	50 000	
40	Fournisseurs et comptes rattachés		50 000
410	Clients et comptes rattachés	32 580	
491	Provisions pour dépréciation des comptes clients		1 200
512	Banque		110 212
530	Caisse	22 071	
60	Achats	1 218 000	
61	Services extérieurs	190 000	
62	Autres services extérieurs	150 000	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	31 210	
66	Charges financières	10 210	
681	Dotation aux amortissements et aux provisions	48 556	
707	Ventes de marchandises		1 673 300

ANNEXE 1

Résultat :

BILAN SIMPLIFIÉ

ACTIF	BRUT	AMORT et PROVIS.	NET	PASSIF	
ACTIF IMMOBILIER				CAPITAUX PROPRES	
TOTAL (I)				TOTAL (I)	
ACTIF CIRCULANT				DETTES	
TOTAL (II)				TOTAL (II)	
TOTAL GÉNÉRAL				TOTAL GÉNÉRAL	

ÉCONOMIE D'ENTREPRISE (3 points)

TRAVAIL À EFFECTUER :

1. À quels secteurs d'activités appartient l'entreprise MEDIA Services ?
2. Citer quatre critères permettant de classer cette entreprise dans la catégorie des T.P.E. (Très Petites Entreprises).
3. Citer quatre des particularités du secteur d'activité de cette société.

ÉCONOMIE GÉNÉRALE (4 points)

TRAVAIL À EFFECTUER :

1. Après avoir pris connaissance du document de l'**annexe 2**, compléter le schéma des flux entre les différents agents économiques (**annexe B**, à rendre avec la copie).
2. Définir les éléments donnés ci-dessous et donner deux exemples pour chaque élément défini.
 - a. l'investissement
 - b. les investissements immatériels
 - c. l'entreprise multinationale
 - d. les gains de productivité

ANNEXE 2

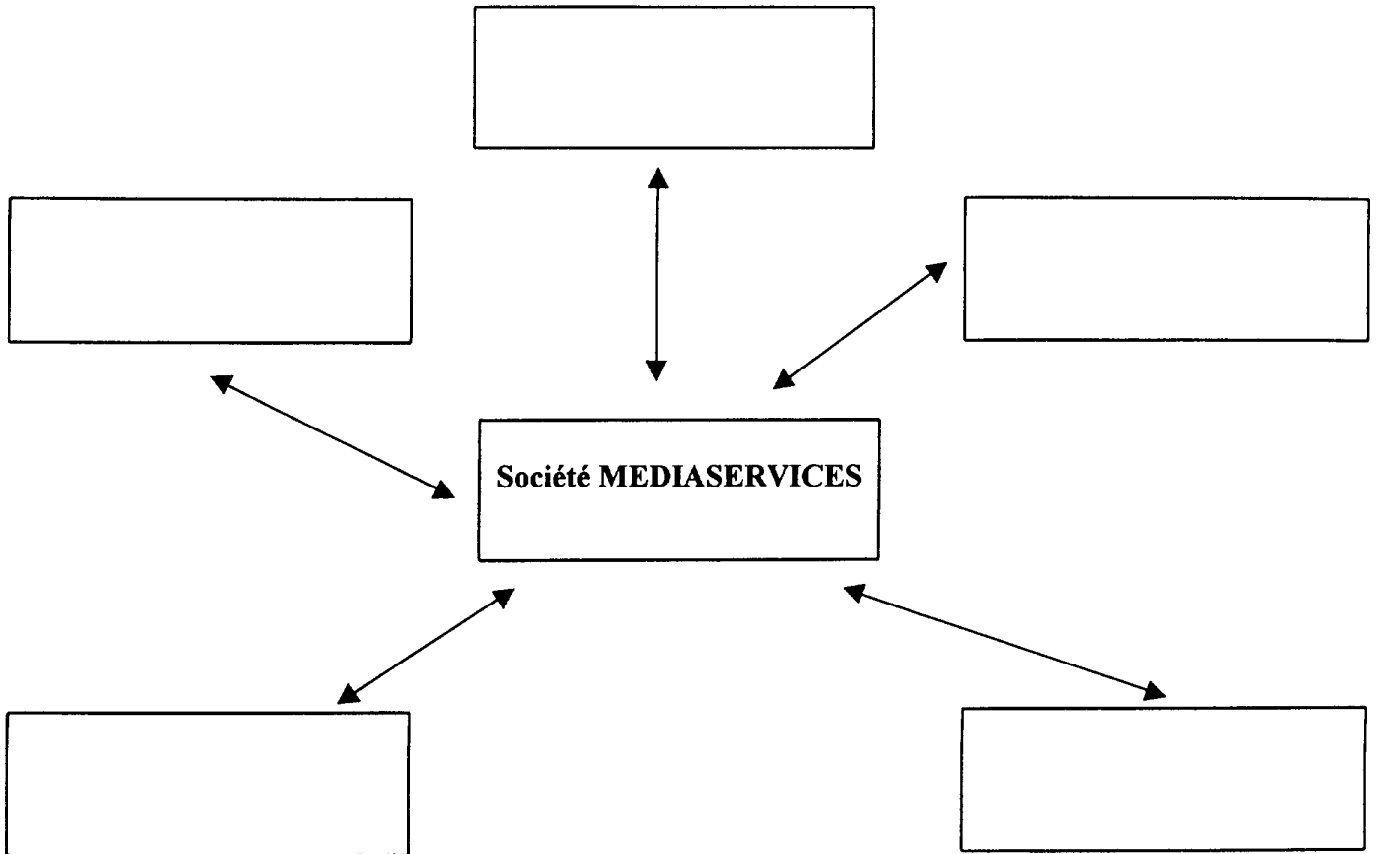
La diversité des entreprises

La production est assurée dans des entreprises. Certaines entreprises sont très petites : artisans, commerçants qui tiennent une boutique, petits agriculteurs. D'autres sont très grandes, employant des dizaines de milliers de personnes réparties dans plusieurs pays du monde. [...] Les premières entreprises capitalistes, qui préfigurent nos entreprises actuelles, ont été des sociétés pour le commerce lointain. Il fallait pour cela réunir de gros capitaux et pouvoir attendre plusieurs mois, voire plusieurs années, pour retrouver son argent augmenté de profits. A partir du dix-huitième siècle, l'essor de l'industrie, la division du travail dans des manufactures, puis le tra-

vail à la chaîne ont conduit à la généralisation de la grande industrie, souvent organisée en groupes industriels aux dimensions internationales sur les mêmes bases capitalistes que les grandes compagnies de commerce. Les petites entreprises ont été laminées. Elles n'ont subsisté en grand nombre que dans les secteurs des services et des commerces. Toutes les entreprises ne sont pas industrielles. Chaque année se créent et prospèrent des entreprises dans la publicité, l'informatique, les transports, les spectacles, le commerce. Avec la banque, l'assurance et l'administration, c'est tout le secteur des activités tertiaires devenu aujourd'hui majoritaire.

*Michel DIDIER - Economie :
les règles du jeu,
Economica.*

SCHÉMA DES FLUX ÉCONOMIQUES



DROIT (7 points)

Depuis début 1998, vous êtes le banquier de la Sté MEDIA Services, avec qui vous entretenez une relation de compte courant.

Vous n'avez jamais consenti une quelconque autorisation expresse de découvert à votre cliente mais, malgré votre vigilance, le compte de la Sté MEDIA Services présente depuis fin avril 99, un solde débiteur chronique d'un montant moyen mensuel de 150.000 Frs.

À fin septembre 1999, il s'établit à 123.500 Frs.

1. Le 1^{er} octobre 99, vous décidez de mettre un terme le jour même à cette relation comme vous l'y autorise la convention de compte courant souscrite par votre cliente.
Quelles sont les modalités que vous devez respecter pour y parvenir ?

2. Le 7 octobre 99, 2 chèques d'un montant respectif de 22.340 Frs et 8.550 Frs sont présentés au paiement sur le compte de la Sté MEDIA Services. Le solde du compte est alors débiteur de 124.280 Frs.
Quelle décision devez vous prendre au regard des chèques qui se présentent au paiement ?

3. Le 12 octobre 1999, pour résorber partiellement le découvert, le dirigeant de la Sté MEDIA Services vous remet une lettre de change acceptée de 100.000 Frs, tirée sur la SARL ZIRC.
Vous acceptez d'escompter immédiatement cet effet mais à son échéance du 30 novembre 1999, il revient impayé au motif que la Sté YIO n'a pas livré à la Sté ZIRC la prestation convenue.
Quels sont vos recours ?

BEP - CAP du secteur TERTIAIRE

Session 2000

Note d'instructions complémentaire
aux Chefs de Centre
et aux Surveillants

Les candidats doivent réaliser le travail demandé en appliquant les taux de TVA tels qu'ils sont indiqués dans le sujet des épreuves, soit 5,50 % et 20,60 %.

CAP BANQUE

MATIERE D'ŒUVRE ET OUTILLAGE
(à fournir par le Centre d'examen)**MATHÉMATIQUES**

2 feuilles de papier millimétré

Epreuves professionnelles

- documents autorisés = néant
- calculatrice autorisée

3 110	10	2000
Centre d'examen		
Feuille 1 / 1		

CAP BANQUE

MATIERE D'ŒUVRE ET OUTILLAGE
(à fournir par le candidat)

épreuve professionnelle

calculatrice autorisée

3110	10	2000
Candidat		
Feuille 1 / 1		

**EP2 : INITIATION ÉCONOMIQUE
 JURIDIQUE & COMPTABLE**

Note aux correcteurs :

- le présent corrigé est donné à titre indicatif ;

- d'autres réponses sont possibles. Il appartient à l'examineur de les apprécier en fonction des justifications données par le candidats ;

- ce sujet a été rédigé et validé en janvier 2000 en tenant compte de l'environnement technique, juridique et fiscal en vigueur à cette époque ;

- certains candidats tiennent naturellement compte des évolutions récentes : il convient bien évidemment de les suivre dans leur raisonnement.

COMPTABILITÉ (6 points)

1. **Montant du résultat : 25 324 au passif (1 point)**

2. **Bilan simplifié (4 points)**

<u>ACTIF</u>	BRUT	AMORT et PROVIS.	NET	<u>PASSIF</u>	
<u>ACTIF IMMOBILIER</u>				<u>CAPITAUX PROPRES</u>	
Immobilisations Corporelles	230 000	47 915	182 085	Capital	100 000
				Résultat	25 324
TOTAL (I)	230 000	47 915	182 085	TOTAL (I)	125 324
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				<u>DETTES</u>	
Stocks	50 000		50 000	Banque	110 212
Clients	32 580	01 200	31 380	Fournisseurs et ctes rattachés	50 000
Caisse	22 071		22 071		
TOTAL (II)	104 651	01 200	103 451	TOTAL (II)	160 212
TOTAL GENERAL	334 651	49 115	285 536	TOTAL GENERAL	285 536

3. **Achat d'un véhicule financé en CMT (1 point)**

Opération commerciale :

- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ** (au débit de l'Actif immobilisé)
- et Fournisseurs d'immobilisations ou et Banque

Opération financière :

- Banque
- et EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT** (au crédit du Passif dans les dettes).

** Ces deux postes sont ceux qui seront au final modifiés : cette réponse limitée est donc acceptable.

ÉCONOMIE D'ENTREPRISE (3 points)

TRAVAIL À EFFECTUER :

1. À quels secteurs d'activités appartient l'entreprise ?

Commercial + services

2. Citer quatre critères permettant de classer cette entreprise dans la catégorie des T.P.E. (Très Petites Entreprises).

Chiffre d'affaires d'environ 2 MF

Nombre de salariés < 10

Superficie des locaux

Montant du capital

Niveau des investissements

3. Citer quatre des particularités du secteur d'activité de cette société.

Forte concurrence

Cycle de vie court des produits par rapport à l'évolution technologique

Effet de mode

Fabrication délocalisée par rapport aux produits étrangers

Qualification du personnel

ÉCONOMIE GÉNÉRALE (4 points)

TRAVAIL À EFFECTUER :

1. Après avoir pris connaissance du document de l'**annexe 2**, compléter le schéma des flux entre les différents agents économiques (**annexe B**, à rendre avec la copie).

Voir schéma joint en annexe.

2. Définir les éléments donnés ci-dessous et donner deux exemples pour chaque élément défini.

- a. l'investissement

Acquisition de biens à long terme (et qu'il faut financer) = matériel, mobilier, ...

- b. les investissements immatériels

Acquisition d'éléments "sans corps" "sans matérialité" = brevets, marques, ...

c. l'entreprise multinationale

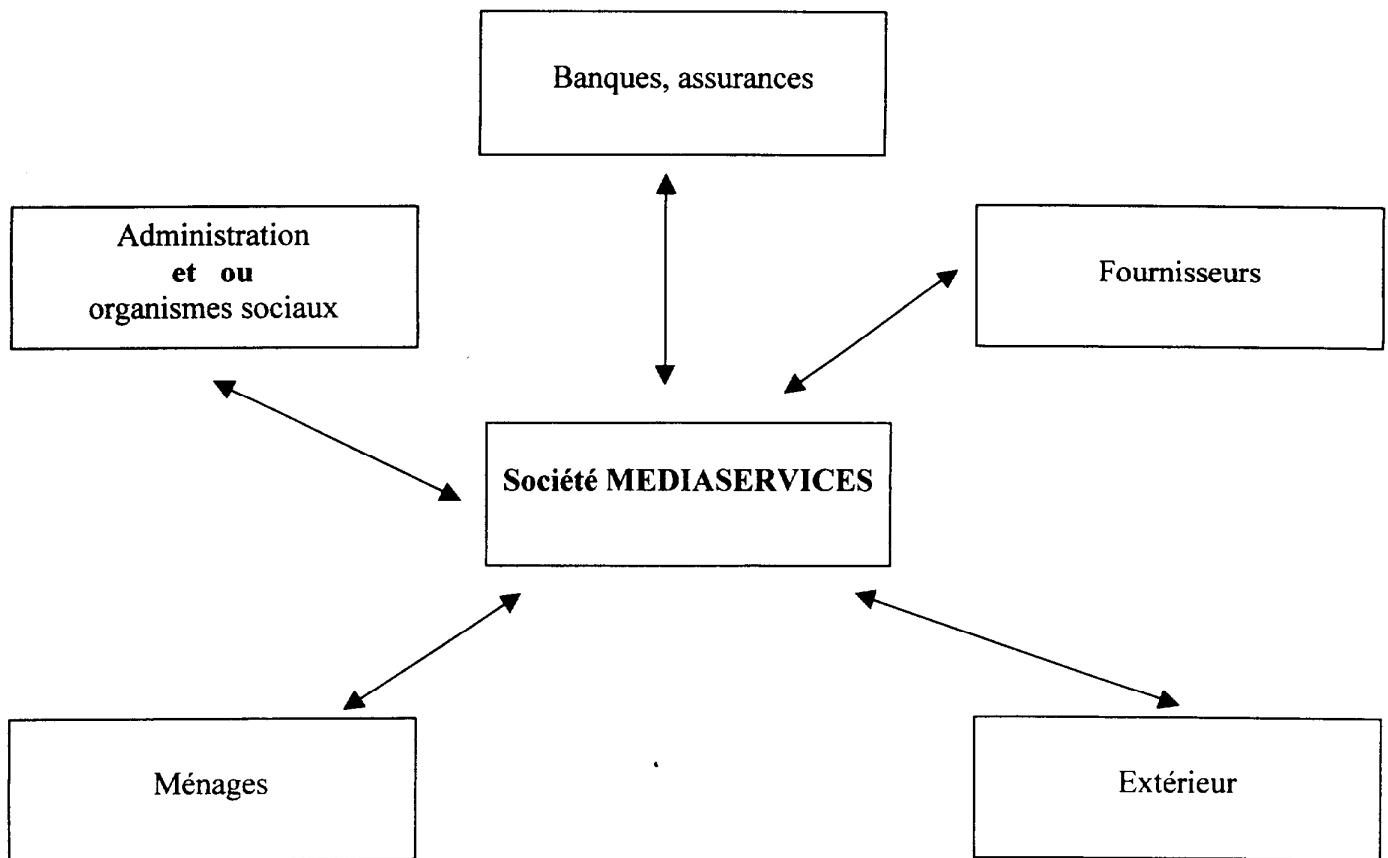
Une entreprise qui a des unités de "production" à l'étranger = Renault, Coca-Cola, ...

d. les gains de productivité

Une amélioration du rapport : quantités produites / heures travaillées = informatisation, travail en ligne ou en autonomie.

ANNEXE B

SCHEMA DES FLUX ÉCONOMIQUES



DROIT (7 points)

Barème**1^{ère} question****3 points**

En l'espèce, le découvert du compte courant s'analyse comme un crédit à durée indéterminée et non occasionnel.

1 point

La rupture de la relation et la clôture du compte doivent intervenir après l'application des dispositions de l'article 60 de la Loi du 24 janvier 1984 (éviter les ruptures abusives).

La clôture du compte sera effective au terme d'un délai de préavis que la profession bancaire a fixé à 60 jours (réduit à 30 jours pour les crédits de mobilisation du poste client-escompte, Dailly-).

1 point

La banque est dispensée de respecter ce délai de préavis en cas de comportement gravement répréhensible du bénéficiaire du crédit ou au cas où sa situation s'avérerait irrémédiablement compromise.

1 point

A noter que le non respect de ces dispositions peut entraîner la responsabilité pécuniaire de la banque.

2^{ème} question**2 points**

Le délai de préavis de clôture du compte a commencé à courir depuis le 1^{er} octobre jusqu'à l'expiration du préavis, le client peut continuer d'utiliser son découvert dans la limite autorisée et sans dépassement.

1 point

Compte tenu du niveau de fonctionnement antérieur du compte, le montant de l'autorisation tacite consentie est de 150.000 Frs.

Le solde débiteur du compte s'établissant à 124.000 Frs, le banquier peut donc régler le chèque de 22.340 Frs mais peut rejeter celui de 8.550 Frs.

0,5 point

Concernant le chèque de 8.550 Frs, en raison des sommes en jeu, le banquier a une option :

0,5 point

- rejeter le chèque pour défaut de provision suffisante avec les conséquences que la décision comporte, le client étant alors frappé d'une interdiction bancaire
- régler le chèque (bien qu'il n'y soit pas tenu) et accepter d'aggraver un peu la situation débitrice du compte mais éviter au client l'interdiction d'émettre des chèques.

3^{ème} question**2 points**

La lettre de change est acceptée

- présomption d'existence de la provision (notion de provision de la lettre de change)
- principe de l'inopposabilité des exceptions (sauf mauvaise foi du porteur)
- double recours du banquier contre le tireur et le tiré.

1 point

0,5 point

0,5 point